



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

Communiqué de L'USP du 19 janvier 2026

Soutien au Dr Zylberberg

L'USP apporte son soutien au docteur Jean-Louis Zylberberg, médecin du travail, qui doit prochainement comparaître, en appel, devant la chambre disciplinaire nationale du Conseil de l'Ordre des médecins, pour avoir, selon l'employeur, « établi un avis d'inaptitude illégitime pour un salarié de nature à léser le fonctionnement de l'entreprise ».

Le docteur ZYLBERBERG a été condamné, en première instance, à un an de suspension d'exercice médical dont 6 mois avec sursis.

Cette peine apparaît injuste et disproportionnée, et l'USP s'étonne que les griefs de l'employeur n'aient pas été portés devant le Conseil des Prud'hommes. Notre confrère aurait été ainsi amené à s'expliquer sur les conditions de travail du salarié, de façon contradictoire. Mais au contraire, ces griefs ont été directement reçus – et validés – par l'instance ordinaire.

Sur le fond, l'USP ne peut que s'inquiéter de la recrudescence des attaques du patronat envers les médecins et, particulièrement, les médecins du travail. Leur rôle fondamental consiste à investiguer les conditions de travail éventuellement pathogènes pour les travailleurs et à assurer une mission de prévention et de protection des salariés notamment vis-à-vis des risques communément appelés « psychosociaux ».

L'USP exige que l'indépendance des pratiques professionnelles soit respectée, particulièrement pour les médecins du travail et les psychiatres, et que les obstacles à l'activité professionnelle au sein des entreprises soient levés et condamnés.

Charles-Olivier PONS, président, et le Conseil national de l'USP